

## USMA INFOS

### CSTA DU 24 janvier 2012

<u>I.</u> Projet de décret relatif à la commission nationale des sanctions administratives, aux comités régionaux des transports et aux commissions régionales des sanctions administratives dans le domaine du transport routier.....	p.2
<u>II.</u> Bilan de l'activité contentieuse 2011.....	p.2
<u>III.</u> Répartition entre les juridictions des emplois créés au titre de l'année 2011.....	p.4
<u>IV.</u> Tableau d'avancement au grade de premier conseiller au titre de l'année 2012.....	p.5
<u>V.</u> Désignation du membre du collège de déontologie nommé au titre des magistrats administratifs.....	p.5
<u>VI.</u> Information sur le pyramidage du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.....	p.5
<u>VII.</u> Information sur le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.....	p.6
<u>VIII.</u> Situations individuelles :.....	p.7
➤ Demandes d'intégration	
➤ Demandes de renouvellement de détachement	
<u>IX.</u> Questions diverses.....	p.7
<u>ANNEXES</u> .....	p.9

## I. Projet de décret relatif à la commission nationale des sanctions administratives, aux comités régionaux des transports et aux commissions régionales des sanctions administratives dans le domaine du transport routier

L'article L. 3452-3 du code des transports a institué une commission nationale et des commissions régionales des transports, chargées d'émettre un avis préalablement à l'application des sanctions consécutives à des manquements à la réglementation en vigueur en matière de transport routier.

Les commissions régionales sont présidées par un magistrat administratif, ce qui justifie la compétence du CSTA pour toute modification. En l'occurrence il est prévu un toilettage des textes aux termes duquel ces présidences restent dévolues aux membres du corps, qui plus est sans rémunération.

**L'USMA, au cours du débat** a fait valoir ses positions traditionnelles sur les commissions administratives :

- l'état de la charge de travail des membres du corps ne permet plus la présidence des multiples commissions qui nous échoit encore ;
- nous souhaitons, en tout état de cause, une réflexion globale sur la mutualisation de l'ensemble de ces commissions afin de créer des postes à plein temps, ouverts à la mobilité pour les collègues, sur le modèle des présidences des CRCI (commissions régionales de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales) ;
- l'intérêt et l'utilité (précontentieuse) de la présidence des commissions régionales des transports par un magistrat administratif sont extrêmement limités ;
- en tout état de cause, cette présidence ne saurait être exercée, comme cela est prévu, sans rémunération.

Les représentants élus du corps (5 voix sur 13 ) ont voté contre ce texte.

Il a, néanmoins, été adopté à la majorité.

## II. Bilan de l'activité contentieuse 2011

Un bilan de l'activité contentieuse des juridictions a été présenté par C. DEVYS, secrétaire général du Conseil d'Etat.

**Les entrées**, en données nettes ont progressé de 4,30 % en TA et de 3,2 % en CAA.

Le **délai prévisible moyen de jugement** est inférieur à un an pour les deux niveaux de juridiction : il est ramené à 10 mois et 27 jours en première instance (- 6 jours) et à 11 mois et 16 jours en appel (-1 mois et 2 jours).

Le **nombre d'affaires traitées par magistrat** s'établit en TA à 258,3 en 2011 (contre 268,7 en 2010) et, en CAA à 116,7 (contre 114,5 en 2010).

Vous retrouverez le détail de cette présentation sous ce lien :

<https://intranet.conseil-etat.fr/media/document/DRH/csta24012011-activite-et-resultats-2011-des-juridictions.doc>

**L'USMA est intervenue**, de manière générale, sur plusieurs points.

- Nous avons insisté sur le fait que la **diminution du nombre d'affaires traitées** par magistrat dans les TA **ne correspondait pas à une baisse de la charge de travail**.

En effet, comme l'a indiqué C. DEVYS, l'un des résultats les plus marquants de l'année écoulée est la baisse du stock d'affaires de plus de 2 ans. Ces dossiers sont, comme chacun sait, les plus lourds à traiter.

Leur diminution spectaculaire (- 24 %) indique donc qu'en moyenne, nos collègues ont traité, en 2011, des dossiers plus lourds qu'auparavant.

- Cette présentation nous a donné l'occasion de rappeler **notre opposition aux objectifs annuels assignés à certaines juridictions**.

Il est en effet anormal que des juridictions dont le délai moyen de jugement est de moins d'un an se voient pressées d'améliorer encore leur performance ... juste pour faire descendre la moyenne nationale. Nous estimons que, compte tenu des ressources limitées dont dispose la justice administrative, seules les juridictions ayant des délais encore supérieurs à un an peuvent envisager, avec l'apport indispensable des moyens ad hoc, une telle réduction.

Dès lors qu'il est constaté que le délai moyen de jugement est inférieur à un an tant en TA qu'en CAA, c'est le **redéploiement des emplois et une meilleure répartition de la charge de travail** entre les juridictions qui doivent constituer les priorités du gestionnaire, plutôt que l'affichage à n'importe quel prix d'un délai de jugement en baisse perpétuelle.

- Nous avons constaté, comme nous l'avions annoncé, que **la loi immigration** a produit les effets redoutés en matière de charge de travail : le contentieux des étrangers progresse de + 18 % pour atteindre près de 30 % du total des entrées

Nous avons dénoncé, y compris au CSTA, l'absence de moyens dédiés à cette loi. Nous continuons à affirmer qu'elle nécessite un renforcement des effectifs, la situation des juridictions ayant un centre de rétention dans leur ressort devant, à cet égard, être suivie avec une attention particulière.

- Nous avons rappelé notre opposition à la dispense de conclusions

Après les années « ordonnances », auxquelles il a été fait allusion dans le rapport du secrétaire général, nous avons mis en garde, pour les années à venir, contre **une exploitation de la**

**dispense de conclusions à des seules fins statistiques**, comme l'organisation prévisionnelle de certaines juridictions le laisse augurer.

Nous avons rappelé notre opposition au principe même de la dispense de conclusions et avons dénoncé les projets d'organisations qui sont imposés aux collègues dans certaines juridictions où il est prévu d'ériger la dispense de conclusions en véritable principe pour certaines catégories de justiciables.

Nous avons indiqué que nous ne resterions pas sans réagir face à de telles pratiques.

Nous n'avons pas été spécialement rassurés en entendant le Vice-président, après avoir constaté que la croissance tendancielle du contentieux avait repris, conclure les débats en annonçant que les dotations (en effectifs) qu'a connu la juridiction administrative ces dernières années ne pourraient pas être reconduites à l'avenir.

### **III. Répartition entre les juridictions des emplois créés au titre de l'année 2011**

Vous retrouverez le tableau de répartition des emplois pour 2012 à la fin de cet USMA INFO, en annexe.

Un effort particulier est effectué en direction des juridictions d'Ile de France et celles des Antilles-Guyane.

La situation particulière du TA de Nantes a été prise en compte par un renforcement très sensible de ses effectifs.

Globalement, l'USMA souhaite que l'effort de redéploiement soit amplifié.

Par ailleurs le Secrétaire général est intervenu pour souligner le début de diversification des postes proposés dans certaines juridictions aux présidents P1-P4. Il a indiqué qu'en 2012, trois juridictions avaient (c'est déjà le cas à Melun) ou allaient adopter une organisation permettant à **un président P1-P4 d'être affecté au traitement, notamment, des urgences.**

**L'USMA s'est naturellement, félicitée**, que ce mode d'organisation **qu'elle préconise depuis plusieurs années** soit enfin retenu.

Nous souhaitons que, là où cela s'avèrera opportun, de nouveaux postes de vice-président en charge des référés soient créés.

Avis aux amateurs.

#### IV. Tableau d'avancement au grade de premier conseiller au titre de l'année 2012

Un nombre de 47 collègues a pu être inscrit sur le tableau d'avancement au grade de premier conseiller pour 2012.

Vous retrouverez le tableau d'avancement à la fin de cet USMA Info, en annexe.

Nous adressons à chacun nos syndicales félicitations.

#### V. Désignation du membre du collège de déontologie nommé au titre des magistrats administratifs

A ce jour, le projet de loi qui prévoyait l'instauration d'un collège de déontologie au sein de la juridiction administrative n'a pas abouti.

Néanmoins la Charte de déontologie de la juridiction administrative évoque, dans son chapitre 7, les compétences et le fonctionnement d'un tel collège. Ses 3 membres vont, en dépit de l'absence de support normatif, être nommés prochainement.

L'un d'entre eux doit être proposé, à l'unanimité, par le Conseil supérieur.

Notre collègue **Henri CHAVRIER**, qui avait, notamment, présidé le groupe de travail sur la déontologie, a été désigné.

Les membres du Conseil supérieur ont exprimé le souhait que le collège, une fois formé, informe régulièrement le CSTA de ses travaux.

#### VI. Information sur le pyramidage du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

De longue date, l'USMA avait demandé une étude sur le pyramidage du corps des TA CAA.

Elle nous a été présentée lors de cette séance.

L'évolution de la répartition des grades depuis 2001 fait apparaître :

- une progression de la part représentée par les présidents (de 22,5 % du corps à 26,6 %)
- une très légère augmentation des premiers conseillers (de 54,5 % à 54,7 %)
- une baisse corrélative des conseillers qui représentent aujourd'hui 18,7 % du corps contre 23 % il y a dix ans.

L'ancienneté moyenne des promus au grade de présidents était de 15 ans et 11 mois en 2001, de 17 ans et 3 mois en 2006 et de 16 ans et 7 mois en 2011.

L'âge moyen des promus est passé de 51,9 ans en 2001 à 54,1 ans en 2011.

Christophe DEVYS a profité de cette présentation pour indiquer que le Conseil d'Etat allait intervenir auprès de la DGAFP pour évoquer la réforme de la grille indiciaire du corps, les IGAS, les administrateurs civils et surtout, les sous-préfets, ayant obtenu récemment de sérieuses avancées sur ce terrain.

**L'USMA est intervenue** sous trois angles :

- en rappelant qu'un délai moyen de 16 ans et demi et un âge moyen de 54 ans pour l'accès aux premières fonctions d'encadrement ne sauraient être considérés comme satisfaisants ;
- en plaidant pour une diversification des fonctions proposées aux présidents P1-P4 afin d'accroître sensiblement leur nombre (cf. notre proposition de création de vice-présidents dédiés aux référés) ;
- en indiquant que les revalorisations indiciaires sus-évoquées entraînaient un véritable risque de déclassement de notre corps, raison pour laquelle nous rencontrerons, dès la semaine prochaine, la DGAFP.

## VII. Information sur le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Le secrétaire général a fait un point pour préciser l'état des amendements ayant été retenus par la commission des lois du Sénat.

Il a indiqué que le Conseil d'Etat continuait son action pour faire avancer ce projet.

L'USMA y travaille déjà et nous vous en rendrons compte prochainement.

**Une fois n'est pas coutume, l'USMA est intervenue à propos d'une disposition ... qui ne nous concerne pas !**

En effet le texte voté par la commission reprend un amendement qui instaure une voie de détachement-intégration au Conseil d'Etat pour les maîtres des requêtes « en service extraordinaire » (en détachement au CE).

Cette voie, qui s'ajouterait au tour extérieur ordinaire, n'est pas ouverte aux membres du corps dans la mesure où le détachement au Conseil d'Etat ... nous est toujours refusé par le Vice-président !

## VIII. Situations individuelles

### ➤ Demandes d'intégration

Le conseil supérieur a émis un avis favorable aux demandes d'intégration présentées par :

- **François BEROUJON**, maître de conférences, conseiller au TA de Lyon ;
- **Julien JORDA**, maître de conférences, premier conseiller au TA de Marseille ;
- **Jean-Laurent PECCHIOLI**, magistrat judiciaire, conseiller au TA de Marseille
- **Stéphane RETTERER**, maître de conférences, premier conseiller au TA de Marseille.

### ➤ Demandes de renouvellement de détachement

Le conseil supérieur a émis un avis favorable aux demandes de renouvellement de détachement de :

- **Sabine BOIZOT**, lieutenant-colonel du corps technique et administratif de la gendarmerie, premier conseiller au TA de Cergy-Pontoise ;
- **Cécile COTTIER**, administrateur territorial, premier conseiller au TA de Grenoble ;
- **Jean-Yves GUEGUEN**, magistrat judiciaire, premier conseiller au TA de Nantes ;
- **Hervé GUILLAUD**, administrateur territorial, premier conseiller au TA de Grenoble ;
- **Ludovic GUINAMANT**, chef d'escadron de gendarmerie, premier conseiller au TA de Melun ;
- **Pascal GOURIOU**, administrateur territorial, premier conseiller au TA de Lille ;
- **Hadi HABCHI**, administrateur territorial, premier conseiller au TA de Grenoble ;
- **Manuel VAQUERO**, administrateur territorial, premier conseiller au TA de Bordeaux.

## IX. Questions diverses

**Christophe DEVYS** est intervenu au titre des questions diverses sur deux points :

- Formation restreinte du CSTA pour l'examen des demandes de détachement des militaires

L'instruction des demandes de détachement dans le corps, ainsi que celle des candidatures au tour extérieur, est effectuée, depuis la modification de l'article R. 232-22 du code de justice administrative, par une formation restreinte du Conseil supérieur désignée par celui-ci.

Pour le prochain examen des demandes émises au titre du détachement des militaires le Conseil supérieur a désigné : **André SCHILTE**, chef de la MIJA, Jean-Michel **LEMOYNE de FORGES**, représentant les personnalités qualifiées, **Maurice DECLERCQ** pour l'USMA, **Danièle DEAL** au titre du SJA et **Laurence HELMLINGER**, secrétaire générale des TA et CAA.

- Débat d'orientation sur le port de la robe et prestation de serment

Le secrétaire général a informé l'ensemble des membres du CSTA de la demande présentée par les élus de l'USMA au CSTA.

Il a indiqué que ce débat aurait lieu au premier semestre. Naturellement nous y reviendrons très prochainement.



**ANNEXE I : Tableau de répartition des emplois pour 2012**

Juridictions	2008		2009		2010		2011		2012		Evolution effectif théorique	Evolution effectif théorique
	Effectif théorique	ERM	Effectif théorique	ERM	Effectif théorique	ERM	Effectif théorique	ERM	Evolution CE	Evolution P7/P5/P5		
CAA de Bordeaux	38	37,07	34	33,10	32	30,52	31	28,28	31	28,60		
CAA de Douai	16	15,77	18	15,74	18	15,88	18	15,88	18	16,00		
CAA de Lyon	34	33,04	34	32,41	32	30,22	31	30,54	31	30,00		
CAA de Marseille	45	41,31	43	40,88	43	39,38	49	42,65	46	46,20		
CAA de Nancy	27	18,35	20	19,90	20	18,35	20	19,13	21	21,00		
CAA de Nantes	28	24,60	25	23,04	25	22,97	25	22,89	23	23,80		
CAA de Paris	35	50,88	55	50,70	61	54,29	61	57,80	62	62,20		
CAA de Versailles	31	28,41	33	28,77	37	30,97	38	32,95	38	38,80		
<b>Total CAA</b>	<b>271</b>	<b>248,31</b>	<b>282</b>	<b>244,34</b>	<b>288</b>	<b>242,88</b>	<b>273</b>	<b>261,22</b>	<b>271</b>	<b>271,60</b>	<b>0</b>	<b>+2</b>
TA d'Amiens	16	15,50	16	13,59	16	12,46	16	14,27	16	16,00		
TA de Bastia	8	7,80	7	6,79	7	6,67	7	6,79	7	7,00		
TA de Besançon	9	8,25	9	7,84	9	8,46	9	9,42	9	9,00		
TA de Bordeaux	23	27,61	26	23,29	26	23,69	26	25,07	26	26,60		
TA de Caen	13	12,43	13	12,72	13	9,89	13	11,14	13	13,00		
TA de Cergy-Paris	44	40,93	44	40,15	44	40,37	41	40,30	43	43,00		
TA de Châlons - Champagne	12	10,85	12	9,97	12	10,71	13	10,30	13	13,00		
TA de Clermont - Ferrand	11	10,20	10	11,21	10	10,01	10	9,16	10	10,00		
TA de Dijon	14	12,79	14	12,37	14	12,98	14	13,08	15	15,00		
TA de Grenoble	26	21,50	28	23,30	30	27,53	30	28,24	28	28,80		
TA de Lille	28	24,46	28	23,21	28	23,03	28	26,97	29	29,00		
TA de Limoges	9	9,55	8	8,92	0	7,67	8	6,68	8	8,00		
TA de Lyon	34	28,62	34	27,88	34	28,65	34	31,45	33	33,50		
TA de Marseille	10	33,10	36	29,37	36	34,50	36	35,61	36	36,00		
TA de Melun	31	27,09	33	25,17	33	25,92	37	30,10	37	37,80		
TA de Montpellier	12	28,73	29	29,67	29	26,37	27	25,58	28	28,00		
TA de Nancy	0	0,00	30	6,66	39	27,10	41	37,98	41	41,00		
TA de Nantes	16	9,36	10	8,71	10	9,32	13	10,06	13	13,00		
TA de Nice	26	22,19	28	24,08	29	25,52	31	27,38	30	30,60		
TA de Orléans	33	29,99	30	29,33	27	25,35	25	23,28	25	25,00		
TA de Rennes	15	14,83	15	14,47	14	13,67	14	12,05	14	14,00		
TA de Rouen	27	19,88	22	20,30	22	19,59	22	20,10	22	22,00		
TA de Strasbourg	36	75,94	36	78,55	36	79,52	38	81,46	37	37,50		
TA de Toulouse	11	10,25	12	11,12	12	11,48	12	11,14	12	12,00		
TA de Versailles	15	12,83	14	13,63	14	12,88	14	11,93	13	13,00		
TA de Valenciennes	24	22,24	25	23,30	26	23,50	26	24,80	26	26,60		
TA de Valenciennes	17	14,15	17	14,57	17	16,49	17	15,29	17	17,00		
TA de Valenciennes	25	20,87	25	21,28	25	22,08	25	23,69	23	23,80		
TA de Valenciennes	13	3,17	13	12,11	13	12,44	14	12,44	14	14,00		
TA de Valenciennes	23	20,60	24	22,21	26	24,45	28	23,57	26	26,30		
TA de Valenciennes	48	41,83	43	41,51	41	34,75	37	31,83	37	37,20		
<b>Total TA de Métropole</b>	<b>718</b>	<b>636,73</b>	<b>741</b>	<b>647,52</b>	<b>750</b>	<b>667,71</b>	<b>752</b>	<b>691,14</b>	<b>755</b>	<b>755,90</b>	<b>0</b>	<b>+7</b>
TA de Basse-Normandie	7	4,58	7	5,92	9	5,70	9	7,00	8	8,00		
TA de Bretagne	4	3,58	4	3,28	4	4,00	4	4,00	4	4,00		
TA de Centre-Val de Loire	4	4,00	4	4,00	4	4,00	4	3,38	4	4,00		
TA de Normandie	5	5,00	4	5,00	4	3,92	4	3,72	4	3,80		
TA de Normandie	5	4,90	4	3,78	4	3,89	4	4,00	4	4,00		
TA de Normandie	9	8,00	8	7,96	9	7,43	9	8,70	10	10,00		
<b>Total TA d'Outre-Mer</b>	<b>33</b>	<b>30,13</b>	<b>31</b>	<b>29,95</b>	<b>34</b>	<b>28,94</b>	<b>34</b>	<b>30,80</b>	<b>33</b>	<b>33,80</b>	<b>0</b>	<b>+1</b>
<b>Total TA National</b>	<b>751</b>	<b>666,86</b>	<b>772</b>	<b>677,47</b>	<b>784</b>	<b>696,65</b>	<b>786</b>	<b>721,94</b>	<b>789</b>	<b>789,70</b>	<b>0</b>	<b>+8</b>
<b>Total Toutes Juridictions (CAA+TA)</b>	<b>1022</b>	<b>916,17</b>	<b>1034</b>	<b>921,91</b>	<b>1052</b>	<b>928,73</b>	<b>1059</b>	<b>973,16</b>	<b>1090</b>	<b>1090,90</b>	<b>0</b>	<b>+20</b>

Tableau des emplois de magistrats

**ANNEXE II : Tableau d'avancement au grade de premier conseiller**

Date d'avancement	Rang de classement au tableau	Nom et prénom	Mode de nomination dans le corps
01/03/2012	1	DULMET Anne	RC
	2	LARUE Xavier	RC
	3	VACCARO-PLANCHET Véronique	RC
01/04/2012	4	GUEGUEIN Stéphane	RC
	5	DONNART Eric	RC
	6	GUIDI Laurie	RC
	7	CECCONI Géraldine	Tour extérieur
	8	STIK (BRASNU) Dorothee	ENA
02/04/2012	9	BÉLOT Sébastien	ENA
	10	BRIANÇON Eric	ENA
01/10/2012	11	MINET Charles-Edouard	RC
	12	DELIANCOURT Samuel	RC
	13	CHERRIER Sylvie	RC
	14	GALLE Clémence	RC
	15	COSTA Elsa	RC
	16	HAUDIER Guénaëlle	RC
	17	JIMENEZ Julia	RC
	18	RIGAUD Lison	RC
	19	JAFFRÉ Marion	RC
	20	DUPUY Marie-Pierre	RC
	21	HAMZAWI Abraham	ENA
	22	LABOYSSSE David	RC

	23	<b>BRASNU Harold</b>	ENA
	24	<b>COUDEL Marc</b>	Tour extérieur
	25	<b>VANDENBERGHE Guillaume</b>	Tour extérieur
	26	<b>PECCHIOLI Jean-Laurent</b>	Détachement
	27	<b>L'HÔTE Franck</b>	ENA
	28	<b>BÉROUJON François</b>	Détachement
	29	<b>ESPIC Jean-Philippe</b>	Tour extérieur
	30	<b>TRANCHIDA Stefano</b>	ENA
	31	<b>CHABROL Pierre</b>	ENA
	32	<b>CAYLA Florence</b>	RC
	33	<b>LEBDIRI Saïd</b>	ENA
	34	<b>CONTREPOIS Gérald</b>	Tour extérieur
	35	<b>MEISSE Eric</b>	RC
	36	<b>GROS Thomas</b>	ENA
	37	<b>DUGUIT - LARCHER Agathe</b>	RC
	38	<b>KLAM Martin</b>	RC
<b>02/10/2012</b>	39	<b>BAILLARD Bertrand</b>	RC
	40	<b>GAY-SABOURDY Nathalie</b>	RC
	41	<b>RIZZATO Caroline</b>	RC
	42	<b>BERIA-GUILLAUMIE Marie</b>	RC
	43	<b>DURAN-GOTTSCHALK Karine</b>	RC
<b>05/10/2012</b>	44	<b>FELMY Emilie</b>	RC
	45	<b>BAILLEUL Céline</b>	RC
	46	<b>RIVIÈRE Christophe</b>	RC
	47	<b>GUIARD Olivier</b>	RC